

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE
LA CROIX-ROUGE**

Fonds des feux de l'Alberta

Exercice clos le 31 mars 2018

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

	Page
Rapport des auditeurs indépendants.....	1 - 2
État des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires.....	3
État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires	4
Notes complémentaires aux états financiers.....	5 - 7



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil d'administration de la Société canadienne de la Croix-Rouge,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société canadienne de la Croix-Rouge - Fonds des feux de l'Alberta, qui comprennent l'état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2018 et l'état de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires pour l'exercice clos le 31 mars 2018, ainsi que les notes complémentaires qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2(a), ainsi qu'aux mesures de contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, en nous fondant sur notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers au 31 mars 2018 et pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2(a) des états financiers.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2(a) des états financiers, qui décrit la méthode de comptabilité utilisée pour préparer les présents états financiers.

Notre rapport est destiné uniquement au Conseil d'administration de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Les états financiers sont préparés afin de fournir l'information financière unique au Fonds des feux d'Alberta. En conséquence, les états financiers peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

KPMG A.R.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 29 mai 2018

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta

État des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

Au 31 mars 2018, avec information comparatives de 2017
(en milliers de dollars)

	Total des fonds		Appel public		Gouvernement de Canada		Gouvernement d'Alberta	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Actif								
Actif à court terme :								
Espèces et quasi-espèces :								
Greves d'affectations d'origine externe	74 040 \$	99 684 \$	25 600 \$	33 958 \$	48 440 \$	58 910 \$	- \$	6 816 \$
Frais payés d'avance à la Société canadienne de la Croix-Rouge (note 3)	-	2 164	-	2 164	-	-	-	-
	74 040	101 848	25 600	36 122	48 440	58 910	-	6 816
Passif								
Passif à court terme :								
Créditeurs et charges à payer	-	501	-	464	-	29	-	8
Montant à payer à la Société canadienne de la Croix-Rouge (note 3)	2 681	-	-	-	2 681	-	-	-
	2 681	501	-	464	2 681	29	-	8
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaire	71 359 \$	101 347 \$	25 600 \$	35 658 \$	45 759\$	58 881 \$	- \$	6 808 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Conseil :


Président

Président, Comité de vérification et des finances

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta
État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour la période du 3 mai 2016 au 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Total des fonds		Appel public		Gouvernement de Canada		Gouvernement d'Alberta	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Augmentation des fonds :								
Apports (note 4)	354 \$	323 369 \$	383 \$	188 566 \$	— \$	104 496 \$	— \$	30 307 \$
Revenus de placements	1 016	174	347	63	634	90	6	21
Récupération des frais de soutien à la rentrée (note 5)	780	—	780	—	—	—	—	—
	2 150	323 543	1 510	188 629	634	104 586	6	30 328
Diminution des fonds :								
Particuliers et familles :								
Soulagement et assistance directe	987	77 057	987	77 057	—	—	—	—
Soutien à la réintégration	214	16 758	214	16 758	—	—	—	—
Logement et hébergement	1 903	395	115	395	1 788	—	—	—
Soutien à l'auto-récupération	8 551	86 176	1 204	40 471	7 347	45 705	—	—
Sécurité et bien-être	1 250	1 399	785	859	—	—	465	540
Réduction des risques de catastrophe	312	585	312	585	—	—	—	—
	13 217	182 370	3 617	136 125	9 135	45 705	465	540
Initiatives communautaires et soutien aux petites entreprises	18 546	31 218	7 576	8 238	4 621	—	6 349	22 980
Coût de collecte de fonds et planification et préparation futures en cas de catastrophe (note 4)	375	8 608	375	8 608	—	—	—	—
	32 138	222 196	11 568	152 971	13 756	45 705	6 814	23 520
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au début de la période	101 347	—	35 658	—	58 881	—	6 808	—
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires à la fin de la période	71 359 \$	101 347 \$	25 600 \$	35 658 \$	45 759 \$	58 881 \$	— \$	6 808 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour la période du 3 mai 2016 au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

1. Objectif et juridiction du fonds

L'objet et la portée du Fonds des feux de l'Alberta de la Société canadienne de la Croix-Rouge ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société canadienne de la Croix-Rouge (la « Société ») le 3 mai 2016.

Au début de mai 2016, la municipalité de Fort McMurray a été ravagée par des feux de forêt qui ont rasé de nombreux quartiers et menacé une collectivité tout entière. Le brasier a forcé plus de 80 000 personnes à quitter leur domicile et à fuir la fumée et les flammes pour se réfugier en lieu sûr. Dans la catastrophe, qui a donné lieu à la plus importante évacuation attribuable à un incendie de toute l'histoire de l'Alberta, de nombreux résidents ont presque tout perdu. Certains n'avaient nulle part où aller.

En sollicitant les particuliers, les gouvernements provinciaux et fédéral, les groupes communautaires et ses partenaires corporatifs, la Société a été en mesure de recueillir plus de 323 millions de dollars, somme à laquelle les programmes de jumelage de dons des gouvernements du Canada et de l'Alberta ont permis d'ajouter 104 millions de dollars et 30 millions de dollars respectivement.

Les dons amassés permettront de fournir aux sinistrés de la nourriture, des vêtements, de l'hébergement, des services personnels et d'autres biens de première nécessité pour les aider à se remettre sur pied.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers ci-joints présentent les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires ainsi que l'évolution des fonds nets disponibles pour le Fonds des feux de l'Alberta (le « Fonds »). Le Fonds consiste en un ensemble de comptes distincts maintenus par la Société et ne comprennent que les activités financières associées à l'activation du Fonds lors de ce sinistre.

Le Fonds est un segment d'activités non constitué de la Société. Par conséquent, ces états financiers pourraient ne pas être indicatifs de l'activité financière qui aurait été réalisée par le Fonds s'il avait été exploité comme organisme non affilié.

Les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2018 sont présentés dans les états financiers de la Société canadienne de la Croix-Rouge, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à titre de produits reportés.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour la période du 3 mai 2016 au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Services bénévoles

Le Fonds bénéficie grandement des services assurés gratuitement sous forme de travail bénévole dans l'exercice de diverses activités. La valeur des services bénévoles n'est pas constatée dans les états financiers puisqu'elle est difficile à mesurer.

c) Constatation des revenus

Les dons, incluant les apports des gouvernements sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont inscrites.

d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces grevées d'affectations d'origine externe ont une date de maturité de trois mois ou moins ou sont facilement convertibles en espèces et sont affectées précisément au Fonds des feux de l'Alberta et ne peuvent servir au fonctionnement général de la Société.

3. Montants à (payer à) recevoir de la Société canadienne de la Croix-Rouge:

La Société a avancé des montants de fond de roulement pour permettre au fond de couvrir les dépenses des feux de l'Alberta à être dépenser après la fin de l'exercice. Dans l'année précédente, le fond avait devancé des montants de fond de roulement à la Société.

4. Coût de collecte de fonds et planification et préparation futures en cas de catastrophe

Le coût des activités de financement liées à cet appel d'urgence ne dépassera pas 5 % du total des fonds recueillis par voie d'appel public, en ne tenant pas compte des programmes de jumelage de dons des gouvernements du Canada et de l'Alberta. Une partie (1,5 %) des fonds recueillis par voie d'appel public sera utilisée par la Société pour se préparer à réagir si d'autres catastrophes devaient survenir à l'avenir.

5. Récupération des frais de soutien à la rentrée:

Durant l'exercice précédent, le fonds a affecté des frais de soutien à la rentrée totalisant 2 900\$. Durant l'exercice présent, le gouvernement de l'Alberta a fournis des subventions additionnelles afin de couvrir les dépenses de 780\$ payées afin de supporter la rentrée. Cette récupération est refléter dans l'État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour la période du 3 mai 2016 au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

6. Obligations contractuelles et engagements

La Société s'est engagée à verser un montant total de 16,2 millions de dollars en signant des contrats pour des services qui n'ont pas encore été rendus. De plus, une somme supplémentaire de 21,9 millions de dollars sera réservée pour honorer divers engagements pour lesquels aucun contrat n'a été conclu. Cette somme devrait être entièrement dépensée d'ici trois ans.